



Communiqué de presse

Auch, le 18 mars 2020

Gestion des déchets et mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19

En raison des mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, le traitement des déchets doit être réorganisé sur le département du Gers. Au niveau sanitaire, la priorité est donc donnée au maintien de la propreté et de l'hygiène.

Pour ne pas engendrer de complications dans la gestion de ce service, déjà fortement impacté par cette situation de crise, il est désormais demandé à chaque citoyen qui en a la possibilité, de stocker le contenu de son tri sélectif chez lui jusqu'à ce que la situation revienne à la normale.

Pour rappel, le tri sélectif est en temps normal à déposer dans les poubelles jaunes. Il contient le papier ainsi que tous les emballages ménagers en plastique, carton et métal (aluminium et acier).

Le verre peut également être stocké chez soi ou si impossibilité de stockage, déposé dans les colonnes à verre prévues à cet effet.

Toutes les informations relatives à ces mesures et les consignes de tri sont disponibles sur le site internet de Trigone : www.trigone-gers.fr